

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 17 février 2025  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 17 février 2025 – 13h  
salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

*(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)*

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot (**par téléconférence**), M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile (**par téléconférence**), Mme Effie Giannou (**par téléconférence**), Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet (**par téléconférence**), Mme Vicki Grondin (**par téléconférence**), Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin (**par téléconférence**), Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville (**par téléconférence**), M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Sophie Mauzerolle

**AUTRES PR SENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur g n ral  
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion  
M. Simon B langer-Gagnon, Analyste-r dacteur

---

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du trait  de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  sur ce territoire non c d  ».

Par la suite, au nom du conseil municipal, la pr sidente offre ses f licitations   la cin aste monr alaise Miryam Charles, toute premi re laur ate du « Charles Officer Legacy » dans le cadre du Festival international du film de Toronto, ce prix r compense l'excellence cr ative d'une personnalit  noire en r alisation ou en sc narisation.

Mme Musau Muele poursuit en soulignant le d part d'une grande dame de la litt rature, Mme Antonine Maillet. L' uvre compl te de Mme Maillet, qui s' tend sur une quarantaine d'ouvrages, c l bre l'histoire et la langue de son Acadie natale, o  les femmes fortes et ind pendantes occupent une place centrale. La pr sidente souligne les multiples honneurs attribu s   Mme Maillet au courant de sa carri re, notamment le prestigieux prix Goncourt, sa nomination comme Compagnon de l'Ordre du Canada, la L gion d'honneur de la France, puis ses nominations de Commandeur de l'Ordre de Montr al et

citoyenne d'honneur de Montréal pour n'en nommer que quelques-uns. Au nom du conseil municipal, Mme Musau Muele offre ses condoléances à la famille et aux proches de Mme Antonine Maillet.

La présidente du conseil enchaîne en exprimant ses réflexions sur la résurgence des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo. Notamment, elle fait un parallèle avec la période noire des années 1890 à 1910 de ce pays où des atrocités furent commises et arrêtées grâce au courage de personnes comme Edmund Dene Morel, Joseph Conrad, George Washington Williams et William Sheppard qui prirent la parole pour dénoncer les violences infligées au peuple congolais au nom de l'exploitation de l'or noir de l'époque, soit le caoutchouc.

À cet effet, Mme Musau Muele partage son sentiment de responsabilité à ne pas rester silencieux face aux injustices et à porter un message de dignité, de respect, de paix et d'humanité, afin que nos voix unies puissent être entendues au-delà des frontières.

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

---

*Un nouveau plan de salle est déposé.*

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 19, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> M. Aref Salem</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante</p>	<p>Questionne les relations entre l'Administration et le gouvernement du Québec et demande quels sont les impacts sur les enjeux de la métropole / Demande quelles sont les démarches mises de l'avant avec le gouvernement du Québec pour les enjeux vécus dans la métropole</p>
<p><u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alain Vaillancourt Mme Valérie Plante</p>	<p>Fin de l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP) : demande si d'autres équipes mixtes cesseront leurs activités et qu'est-ce qui sera mis en place pour les remplacer / Reformule sa question en insistant sur les coûts de ces équipes à savoir s'ils seront assumés par l'Administration et le cas échéant, à quel prix</p>
<p><u>Question de :</u> Mme Nancy Blanchet</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Politique de déneigement et chargement partiel à LaSalle : comment expliquer qu'un chargement partiel ne puisse être décrété lorsque cela est prévu à la Politique de déneigement et quelles sont les balises pour ce faire? / Pourquoi les éléments apportés par un arrondissement ne peuvent pas être pris en compte lors de la prise de décision d'un chargement partiel?</p>
<p><u>Question de :</u> M. Luis Miranda</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Souhaite que l'Agence de mobilité durable (AMD) soit en phase avec les décisions d'un arrondissement et donne l'exemple de son arrondissement (Anjou) qui permet le stationnement gratuit dans ses espaces municipaux; à cet effet, il aimerait qu'il n'y ait pas de contraventions émises par l'AMD dans ce type de situations / Souhaite que les patrouilles de l'AMD répondent aux besoins de l'arrondissement d'Anjou et notamment pour le respect des vignettes dans cet arrondissement</p>
<p><u>Question de :</u> M. Richard Deschamps</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante</p>	<p>Déneigement : va-t-on modifier la Politique de déneigement afin qu'une personne élue puisse participer aux décisions et, en ce qui a trait au chargement partiel dans les arrondissements, va-t-on le définir davantage dans la Politique afin qu'il puisse être exécuté? / Reformule sa question</p>

---

À 13 h 48

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

---

Question de : Est-ce que l'Administration a déposé un projet pour les haltes-chalet auprès du gouvernement du Québec, dans la négative, pourquoi? / Commentaires et questionne la coordination de l'Administration dans ce projet

M. Benoit Langevin

Réponse de :

M. Robert Beaudry

---

Question de : Qu'est-ce que l'Administration va faire pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance de toutes sortes qui se retrouvent dans le métro? / Est-ce que l'Équipe métro d'intervention et de concertation (ÉMIC) est là pour rester?

Mme Alba Zuniga Ramos

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

---

Question de : Questionne la gestion de l'Administration dans les grands projets notamment ceux de l'arrondissement de Saint-Léonard comme la cour de service et la bibliothèque / Questionne les étapes de planification de l'Administration pour ces projets

M. Dominic Perri

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h 05.

---

### 3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 14 h 05, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

#### CM25 0084

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 février 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit modifiée afin d'étudier le point 15.01 vers 17 h 15 en raison de la présence d'invités au balcon.

---

#### **CM25 0085**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025, à 13 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 février 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

À 14 h 06, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h 17, le conseiller Abdelhaq Sari soulève une question de privilège car il trouve inapproprié que la conseillère Magda Popeanu qualifie ses propos de « n'importe quoi » lors de son intervention au point 4.03. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, en prend acte et clôt le débat.

---

#### **05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement**

À 14 h 18, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA25 170031 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Mois du patrimoine Bangladais

- 5.02 Résolution CA25 08 0036 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Déclaration pour demander à l'ensemble des parties, soit le gouvernement du Québec, les centres de services scolaires et les commissions scolaires de respecter leurs engagements auprès de la population montréalaise à soutenir la pratique sportive et des loisirs
- 5.03 Résolution CA25 19 0004 du conseil d'arrondissement de Lachine - Motion des élus - Résolution d'appui aux journées de la persévérance scolaire 2025
- 

## **6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

À 14 h 19, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

---

## **7 – Dépôt**

À 14 h 19, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025, à 16 h
- 7.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2024
- 

## **11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée

---

## **15 – Déclaration / Proclamation**

À 14 h 19, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

---

### **CM25 0086**

#### **Déclaration visant à affirmer la résilience de l'économie montréalaise**

Attendu que les récentes menaces et mesures mises en place par le président des États-Unis remettent en question la souveraineté et l'intégrité du Canada, et vont à l'encontre des valeurs de coopération, de respect et de solidarité qui unissent nos nations;

Attendu que les gouvernements canadien, mexicain et des États-Unis sont liés par une entente de libre-échange, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020;

Attendu que la menace de tarifs commerciaux additionnels sur les exportations canadiennes vers les États-Unis fait planer une incertitude néfaste pour l'économie canadienne, québécoise et montréalaise, qui est fortement ressentie par les entreprises, par l'ensemble des acteurs économiques et par les citoyens et citoyennes de la métropole;

Attendu que les perturbations commerciales avec les États-Unis auront un impact sur le marché du travail et pourraient causer de nombreuses pertes d'emplois puisque près de 2 millions de Canadiennes et de Canadiens travaillent dans des industries où l'emploi dépend fortement des exportations vers les États-Unis;

Attendu que l'imposition de tarifs douaniers supplémentaires aura un impact plus important sur certains secteurs de l'économie montréalaise, notamment l'aéronautique, l'industrie aérospatiale, l'industrie chimique, la transformation alimentaire, la machinerie, le textile et tout le secteur manufacturier, dans un contexte où 75 % des exportations de la province prennent la direction des États- Unis;

Attendu que les acteurs de l'écosystème économique montréalais, dont Montréal International, les grappes sectorielles et les chambres de commerce se mobilisent, mettent en place des mesures de soutien ciblées aux entreprises des secteurs les plus touchés et s'engagent à la diversification des marchés internationaux, notamment en renforçant les liens internationaux avec l'Europe et la Francophonie;

Attendu que les travailleuses et les travailleurs, les familles montréalaises et les entreprises de notre territoire subiront les impacts directs de ce conflit tarifaire;

Attendu que la Ville de Montréal a bonifié sa Politique d'approvisionnement en 2021. Cette dernière favorise l'achat local, responsable et social pour l'acquisition de biens et de services tout en mettant la diversité de l'économie montréalaise et la transition écologique au premier plan;

Attendu que la Ville de Montréal passe en revue la liste des entreprises américaines inscrites au registre de ses fournisseurs pour trouver des alternatives locales et internationales, lorsque possible;

Attendu que la démocratie, le dialogue et le respect mutuel sont des piliers essentiels de notre société, et que toute menace à ces principes doit être dénoncée avec fermeté;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol  
M. François Limoges

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- défende son économie avec la fermeté qu'exige la situation et qu'elle travaille main dans la main avec les gouvernements du Québec et du Canada de même qu'avec ses partenaires économiques pour répondre avec force et détermination à cette attaque injustifiée;
- 2- réaffirme le rôle essentiel des commerces et entreprises locales pour l'économie montréalaise et le dynamisme des quartiers et invite la population à soutenir l'achat local en favorisant les produits québécois et les commerces d'ici, lorsque possible;
- 3- s'engage, dans la mesure du respect des lois qui l'encadrent, à favoriser les acteurs économiques locaux et régionaux dans le cadre de ses approvisionnements et de ses appels d'offres;
- 4- solidifie les partenariats avec les villes et municipalités partageant les mêmes idéaux et valeurs, via des réseaux formels ou informels, des forums et des alliances, comme le C40, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'Association internationale des Maires francophones.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Pour débiter, la mairesse de Montréal mentionne qu'en ces temps d'incertitude, il est important de rassurer la population montréalaise sur la santé économique de Montréal et les mesures qui sont prises pour la protéger. Mme Plante rappelle que les villes ont leur mot à dire quand il s'agit de développement économique, notamment à Montréal, où il est question d'accélérer les travaux de grands chantiers. Elle est aussi d'avis qu'il faut profiter de la situation pour diversifier nos marchés.

La mairesse de Montréal fait appel à la solidarité de l'Amérique et souhaite renforcer les liens avec les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Elle énumère différentes actions qui ont été posées, comme les missions menées par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la mise en place de grappes industrielles. En conclusion, elle réitère que PME Montréal joue un rôle clé pour accompagner les entreprises locales dans leurs efforts de diversification des marchés de façon qu'elles soient encore plus résilientes.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, qui souligne, entre autres, que la grande région montréalaise abrite plus de 70 000 entreprises employant plusieurs centaines de milliers de personnes. Il constate que ces entreprises vivent beaucoup d'anxiété à

l'heure actuelle et qu'il faut effectivement saisir cette opportunité afin de développer les marchés internationaux.

M. Salem termine en misant sur l'achat local et ses bienfaits sur l'économie en général et les entreprises d'ici.

La présidente du conseil cède ensuite la parole respectivement aux conseillers Julien Hénault-Ratelle, Craig Sauv , Abdelhaq Sari et   la conseill re Alia Hassan-Cournol, qui tour   tour, mettent de l'avant l'importance de la Ville de Montr al en mati re d' conomie au Qu bec et au Canada. Ils croient   l'intensification des liens entre les diff rents intervenants de l' conomie montr alaise et au renforcement de la solidarit  dans la communaut ; par exemple, en encourageant l'achat local, en assurant une meilleure protection de nos services publics et en favorisant nos industries strat giques pour la recherche et le d veloppement. En r sum , il faut poser des gestes forts pour soutenir les commerces de Montr al   faire face   toute  ventualit  tarifaire concernant les exportations canadiennes vers les  tats-Unis.

La pr sidente du conseil remercie les personnes  lues pour leurs interventions.

Adopt    l'unanimit .

15.02

---

  14 h 59, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une pause.

  15 h 12, le conseil reprend ses travaux.

---

## **80 – Conseil d'agglom ration – Dossiers pour orientation**

  15 h 12, la pr sidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglom ration – Dossiers pour orientation ».

Le conseil proc de   l' tude des points en orientation au conseil d'agglom ration de l'ordre du jour.

---

  15 h 12,

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par Mme  milie Thuillier

Et r solu :

de r unir, pour fins d' tude, les points 80.01 (20.01)   80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopt    l'unanimit .

---

### **CM25 0087**

**Accorder un contrat de gr    gr    Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif   l'application des trois m thodes d' valuation fonci re reconnues (co t, revenu et comparaison) pour la p riode du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 d cembre 2026 pour une somme maximale de 227 075,63 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention   cet effet**

Apr s avoir inform  le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de d lib rations lors de la s ance du conseil d'agglom ration du 20 f vrier 2025 et avoir expos  la position   prendre;

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par Mme  milie Thuillier

Et r solu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour une somme maximale de 227 075,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction de l'évaluation foncière à signer le contrat de services de support à cet effet;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246665001  
80.01 (20.01)

---

### **CM25 0088**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 085 424,95 \$, taxes et contingences incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Axia Services et Groupe de sécurité Garda SENC (CG23 0191), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 877 393,08 \$ à 5 962 818,03 \$, taxes et contingences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 895 840,86 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Axia Services (lots 2 et 3) et Groupe de sécurité Garda SENC (lots 1 et 4) (CG23 0191), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 877 393,08 \$ à 5 773 233,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 584,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258089002  
80.01 (20.02)

---

### **CM25 0089**

**Approuver un projet de bail d'espace par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, sans considération monétaire, pour une période de trois ans et un mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 septembre 2025, un local situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour les fins d'installation et d'exploitation d'équipements de télécommunication sur le site de l'aéroport, pour les besoins corporatifs de radiocommunication et de sécurité publique de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, sans considération monétaire, pour une période de trois ans et un mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 septembre 2025, un local situé au 975, boulevard Roméo-Vachon Nord, à Dorval, pour les fins d'installation et d'exploitation des équipements de télécommunication sur le site de l'aéroport, pour les besoins corporatifs de radiocommunication et de sécurité publique de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1258042001  
80.01 (20.03)

---

#### **CM25 0090**

**Accorder un contrat de gré à gré à RCM Modulaires inc. pour la fourniture et la livraison des bâtiments préfabriqués, dans le cadre du projet d'habitations modulaires avec accompagnement (HMA) - Dépense totale de 3 256 009,22 \$, taxes incluses (contrat : 2 960 008,38 \$ + incidences : 296 000,84 \$)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à RCM Modulaires inc. pour la somme maximale de 2 960 008,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison des bâtiments préfabriqués, dans le cadre du projet d'habitations modulaires avec accompagnement (HMA);
- 2- d'autoriser une dépense de 296 000,84 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1255386001  
80.01 (20.04)

---

**CM25 0091**

**Approuver le projet de convention de prêt de local par laquelle la Ville de Montréal prête à l'organisme Festival international de projection illusionniste de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, un local au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2149, avenue du Mont-Royal Est, d'une superficie de 278 mètres carrés, à des fins d'activités culturelles. Le montant total de la subvention immobilière est de 150 000 \$, excluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville prête au Festival international de projection illusionniste de Montréal, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, un local au troisième étage de l'immeuble connu comme étant la Caserne 26, sise au 2149, avenue du Mont-Royal Est, d'une superficie de 278 mètres carrés, à des fins d'activités culturelles, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

1245323015  
80.01 (20.05)

---

À 15 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 0092**

**Approuver la permission de passage consentie par le Réseau de Transport Métropolitain (EXO) en faveur de la Ville de Montréal, sur une partie du lot 4 252 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le stationnement de la gare Pointe-Claire, dans la Ville de Pointe-Claire, à des fins d'installation d'une conduite d'aqueduc souterraine, moyennant des frais annuels de 4 500 \$, avec indexation, et un montant forfaitaire de 750 \$, taxes incluses, à titre de frais administratifs**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de permission de passage consentie par le Réseau de Transport Métropolitain (Exo) en faveur de la Ville de Montréal, applicable à compter de la date de l'octroi du contrat à l'entrepreneur de la Ville jusqu'à la fin de l'exploitation, sur une partie du lot 4 252 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le stationnement de la gare Pointe-Claire, dans la Ville de Pointe-Claire, à des fins d'installation d'une conduite d'aqueduc souterraine, moyennant des frais annuels de 4 500 \$, avec indexation, et un montant forfaitaire de 750 \$, taxes incluses, à titre de frais administratifs, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission;
- 2- d'approuver pour l'année 2025, un virement budgétaire de 5 250 \$ en provenance du Service de l'eau vers le Service de la stratégie immobilière;
- 3- d'approuver pour l'année 2026 et les suivantes, un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière au montant de 5 250 \$, afin d'assurer le paiement de la permission;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248042002  
80.01 (20.06)

---

### CM25 0093

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur William, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill - Dépense totale de 3 619 491,17 \$, taxes incluses (contrat : 3 016 948,84 \$ + contingences : 452 542,33 \$ + incidences : 150 000 \$) - Appel d'offres public DRE-P24038-198910-C (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur William entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 016 948,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24038-198910-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 452 542,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1245732001  
80.01 (20.07)

**CM25 0094**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépense additionnelle / Autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 \$, taxes incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. majorant ainsi le montant total des contrats de 2 340 316,13 \$ à 3 095 701,88 \$, taxes incluses (CE23 0548 et CG23 0193)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la fourniture sur demande, de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats conclus avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépenses additionnelles;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc., (CE23 0548 et CG23 0193), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 510 771,50 \$ à 2 266 157,25 \$, taxes incluses;

<b>Firmes</b>	<b>Zone</b>	<b>Montant initial (taxes incluses)</b>	<b>Dépense additionnelle (taxes incluses)</b>	<b>Montant total majoré (taxes incluses)</b>	<b>Variation de quantités (taxes incluses)</b>	<b>Montant total (taxes incluses)</b>
<b>Loiselle inc. (3 contrats)</b>	Zone NORD AB	573 437,81 \$	286 718,91 \$	860 156,72 \$	129 023,51 \$	989 180,23 \$
	Zone EST AB	344 062,69 \$	172 031,34 \$	516 094,03 \$	77 414,10 \$	593 508,13 \$
	Zone SUD BC sans odeur	593 271,00 \$	296 635,50 \$	889 906,50 \$	133 485,98 \$	1 023 392,48 \$
	<b>Total</b>	<b>1 510 771,50 \$</b>	<b>755 385,75 \$</b>	<b>2 266 157,25 \$</b>	<b>399 923,59 \$</b>	<b>2 666 080,84 \$</b>

- 3- d'autoriser une dépense de 399 923,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, dont les montants sont indiqués au tableau pour chacun des contrats;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et aux unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

**CM25 0095**

**Accorder un contrat à la firme Le Groupe LML Itée, pour les travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation dans des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau - Dépense totale de 1 736 349,69 \$, taxes incluses (contrat : 1 446 958,08 \$ + contingences : 144 695,80 \$ + incidences : 144 695,81 \$) - Appel d'offres public DRE-P24030-C (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation à des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 446 958,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24030-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 695,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 695,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246263004  
80.01 (20.09)

---

**CM25 0096**

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Intervia, pour des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc principal, pour une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 491 340,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20699 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle le Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc principal, pour une somme maximale de 1 491 340,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20699;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement du Groupe Intervia inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247631001  
80.01 (20.10)

---

À 15 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0097**

**Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Côte-Saint-Luc, pour un terme de 10 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, un espace situé au 6815, chemin de la Côte Saint-Luc, utilisé pour la caserne de pompiers 78 du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 889 350 \$, non taxable**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Côte Saint-Luc, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un local d'une superficie de 751,61 mètres carrés (8 084,71 pieds carrés) de l'immeuble situé au 6815, chemin de la Côte Saint-Luc et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers 78 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 88 935 \$; la dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 889 350 \$, non taxable;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 24 353 \$, net de taxes, en provenance du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vers le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour l'année 2025;
- 3- d'autoriser un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire du SSI au montant de 24 353 \$, net de taxes, en provenance du SGPI pour l'année 2026 et les suivantes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244565003  
80.01 (20.11)

---

**CM25 0098**

**Accorder un soutien financier totalisant 1 144 812 \$, pour l'année 2025, pour une période de quatre ans, à six villes liées, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - MESS-Ville 2024-2029 / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 144 812 \$ aux villes liées ci-après désignées, pour l'année 2025, couvrant les quatre années financières 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité - Convention MESS- Ville 2024-2029 :

Villes liées	Versement annuel				Soutien total
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Ville de Côte-Saint-Luc	80 193 \$	80 193 \$	80 193 \$	80 193 \$	320 772 \$
Ville Dollard-des-Ormeaux	66 467 \$	66 467 \$	66 467 \$	66 467 \$	265 868 \$
Ville de Dorval	30 976 \$	30 976 \$	30 976 \$	30 976 \$	123 904 \$
Ville de Montréal-Est	26 387 \$	26 387 \$	26 387 \$	26 387 \$	105 548 \$
Ville de Pointe-Claire	35 401 \$	35 401 \$	35 401 \$	35 401 \$	141 604 \$
Ville de Westmount	46 779 \$	46 779 \$	46 779 \$	46 779 \$	187 116 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et les villes liées désignées ci-dessus, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1245970004  
80.01 (20.12)

---

**CM25 0099**

**Conclure trois ententes-cadres avec les firmes Signalisation GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet ltée - Division Signalisation, pour des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 5 199 688,45 \$, taxes incluses (contrats : 4 521 468,22 \$ + variation des quantités : 678 220,23 \$) - Appel d'offres public 24-20774 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20774 et au tableau de prix reçus joint;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Signalisation Gardaworld senc	1	1 249 243,62 \$
Teltech Signalisation inc.	2	1 666 223,45 \$
Béton Brunet ltée-Division Signalisation	3	1 606 001,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 678 220,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Signalisation Gardaworld senc, Teltech Signalisation inc., Béton Brunet ltée-Division Signalisation;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259462001  
80.01 (20.13)

#### CM25 0100

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 302 519,82 \$, taxes et contingences incluses, pour les services d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 559,45 \$ à 1 210 079,27 \$, taxes et contingences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 275 018,02 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 559,45 \$ à 1 182 577,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 501,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157001  
80.01 (20.14)

**CM25 0101**

**Autoriser une dépense additionnelle de 460 440,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 217 593,43 \$ à 4 678 033,82 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant numéro 2 à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 460 440,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 217 593,43 \$ à 4 678 033,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'avenant 2 au contrat à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1259563001  
80.01 (20.15)

---

À 15 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 0102**

**Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de construction d'un abri permanent pour les deux génératrices mobiles installées au réservoir d'eau potable Châteaufort, situé au 6200, avenue de Darlington - Dépense totale de 1 749 433,39 \$, taxes incluses (contrat : 1 345 717,99 \$ + contingences : 269 143,60 \$ + incidences : 134 571,80 \$) - Appel d'offres public IMM-15930-1 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'un abri permanent pour les deux génératrices mobiles situées au réservoir d'eau potable Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 345 717,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15930-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 269 143,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 134 571,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de MGB Associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249596003  
80.01 (20.16)

---

**CM25 0103**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Chantier de l'économie sociale pour l'organisation du Sommet de l'économie sociale qui se tiendra les 14 et 15 mai 2025 à Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Chantier de l'économie sociale pour la tenue du Sommet de l'économie sociale, les 14 et 15 mai 2025 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257896001  
80.01 (20.17)

---

**CM25 0104**

**Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour la période du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 - Montant estimé de l'entente : 16 140 249,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 pour un montant maximal de 13 450 208 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 345 020,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 345 020,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1257567001  
80.01 (20.18)

---

**CM25 0105**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs d'égouts dans le cadre du contrat-cadre de services professionnels accordé à Stantec Experts-Conseils ltée (CG23 0078)**

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation pour une durée de 12 mois, sans dépense additionnelle, du contrat-cadre de services professionnels en ingénierie octroyé à la suite de l'appel d'offres public 22-19537 à Stantec Experts-Conseils ltée (CG23 0078).

Adopté à l'unanimité.

1259911001  
80.01 (20.19)

---

**CM25 0106**

**Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 145 136,88 \$, taxes incluses, pour le droit d'utilisation d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), dans le cadre du contrat accordé à la firme ESI Technologies de l'information inc. (CG21 0218), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 918 074,49 \$ à 11 063 211,37 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 145 136,88 \$, taxes incluses, pour le droit d'utilisation d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), dans le cadre du contrat accordé à la firme ESI Technologies de l'information inc. (CG21 0218), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 918 074,49 \$ à 11 063 211,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1259563003  
80.01 (20.20)

---

À 16 h 03,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 0107**

**Accorder un contrat de gré à gré à la firme Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de 90 licences perpétuelles MS Server pour la virtualisation des serveurs physiques des usines d'eau potable - Dépense totale de 181 797,55 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'acquisition de 90 licences perpétuelles MS Server pour la virtualisation des serveurs physiques des usines d'eau potable, pour une somme maximale de 181 797,55 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 21 janvier 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255035001  
80.01 (20.21)

---

### **CM25 0108**

**Accorder un contrat à Architecture49 inc. pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 visant la Ville de Montréal-Ouest, pour une période de cinq mois (lot 3) - Dépense totale de 151 131,05 \$, taxes incluses (contrat 143 934,33 \$ + variation de quantités : 7 196,72 \$) - Appel d'offres public 24-20628 (2 soum., 1 conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Architecture49 inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq mois, le contrat pour les services professionnels de réalisation de la partie d'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale visant la Ville de Montréal-Ouest (lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 934,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20628;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 196,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Architecture49 inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249641008  
80.01 (20.22)

---

**CM25 0109**

**Accorder un contrat à Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 visant l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une période de quatre mois (lot 4) - Dépense totale de 101 815,39 \$, taxes incluses (contrat 96 967,04 \$ + variation de quantités : 4 848,35 \$) - Appel d'offres public 24-20628 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Provencher Roy + Associés Architectes inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour les services professionnels de réalisation de la partie d'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Montréal-Nord (lot 4), aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 96 967,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20628;
- 2- d'autoriser une dépenses de 4 848,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Provencher Roy + Associés Architectes inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249641009  
80.01 (20.23)

---

**CM25 0110**

**Accorder un contrat à Luce Lafontaine Architecte pour les services professionnels de réalisation des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Est, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (lot 1), pour une période de quatre mois - Dépense totale de 64055,40 \$, taxes incluses (contrat : 61 005,14 \$ + variation de quantités : 3 050,26 \$) - Appel d'offres public 24-20681 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Luce Lafontaine Architecte, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du lot 1 des relevés terrain d'une partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale de l'agglomération de Montréal visant les territoires d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Est, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 005,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20681;

- 2- d'autoriser une dépense de 3 050,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Luce Lafontaine Architecte;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245449006  
80.01 (20.24)

---

## CM25 0111

**Conclure une entente-cadre avec le Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker pour des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour divers projets dans le secteur Assomption, pour une durée de 48 mois avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 4 846 272,42 \$, taxes incluses (4 214 149,93 \$ d'honoraires + 632 122,49 \$ de déboursés) - Appel d'offres public 24-20737 (6 soum.) / Autoriser le Directeur des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois par laquelle Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker, regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement et en ingénierie pour divers projets dans le secteur Assomption, pour une somme maximale de 4 846 272,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20737;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du Regroupement Stantec/Daoust Lestage Lizotte Stecker;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1256058001  
80.01 (20.25)

---

À 16 h 05,

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM25 0112

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour les travaux de conduites d'eau et d'égout, dans la rue Remembrance entre la 19<sup>e</sup> et la 25<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 8 704 795,43 \$, taxes incluses (contrat : 7 345 996,50 \$ + contingences : 734 599,65 \$ + incidences : 624 199,28 \$) - Appel d'offres public DRE-P24017-198442-C (12 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau et d'égout dans la rue Remembrance, entre la 19<sup>e</sup> et la 25<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 345 996,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24017-198442-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 734 599,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 624 199,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation E.S.M. inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM25 0113****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour une durée de 48 mois, totalisant une somme maximale de 10 328 252,54 \$, taxes incluses, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat 1 : 4 782 444,91 \$, taxes incluses), Regroupement FNX - INNOV inc. | IGF axiom inc. (contrat 2 : 3 431 934,77 \$, taxes incluses) et Lanzate s.e.n.c. (contrat 3 : 2 113 872,86 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) et d'aménagement divers avec une option de prolongation de 12 mois chacune - Appel d'offres public 24-20658 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20658 :

Firmes	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	4 782 444,91 \$	1
Regroupement FNX-INNOV inc. et IGF axiom inc.	3 431 934,77 \$	2
Lanzate s.e.n.c.	2 113 872,86 \$	3
- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc., Regroupement FNX-INNOV inc. et IGF axiom inc. et Lanzate s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme de 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM25 0114**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec la firme Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 25 059 171,02 \$, taxes incluses (contrat : 20 079 463,95 \$ + variation de quantités : 2 007 946,40 \$ + déboursés : 1 405 562,48 \$ + indexation : 1 566 198,19 \$) - Appel d'offres public 24-20667 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement du PPU Quartier des Gares, pour la somme maximale de 20 079 463,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20667;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 007 946,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 405 562,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 1 566 198,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des taux horaires;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Services EXP inc.;
- 7- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 8- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM25 0115**

**Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre conclue avec la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, jusqu'au 27 septembre 2025, avec un ajustement des taux horaires selon l'indice des prix à la consommation, sans dépense additionnelle**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre conclue avec la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, jusqu'au 27 septembre 2025, avec un ajustement des taux horaires selon l'indice des prix à la consommation, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

1256707001  
80.01 (20.29)

---

**CM25 0116**

**Conclure une entente de gré à gré avec sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de Services publics et approvisionnement Canada, pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour un montant maximal de 1 000 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'entente à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Virginie Journeau

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, pour les services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027, pour un montant maximal de 1 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre la Ville de Montréal et sa Majesté le Roi du Chef du Canada, établissant les termes et conditions de l'entente de service;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente;
- 4- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246716010  
80.01 (20.30)

---

À 16 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.33) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0117**

**Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de dix ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2035, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$ / La rente annuelle consentie représente une subvention d'un minimum de 2 070 000 \$ pour la période de la prolongation**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 142 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3931,5 mètres carrés, sur lequel sont érigées deux bâtisses sises au 2230, avenue Lionel-Groulx et au 2235 à 2247, rue Delisle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de dix ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2035, moyennant une rente annuelle de 5 520 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention d'un minimum de 2 070 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249920006  
80.01 (20.31)

---

**CM25 0118**

**Approuver le projet d'entente entre la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et la Ville de Montréal relative au versement d'une contribution financière maximale de 2 000 000 \$, par la SCCN, pour la réalisation du projet d'acquisition et de protection de la propriété Hypertec Immobilier inc.**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) et la Ville de Montréal relatif au versement d'un soutien financier de 2 000 000 \$, par le SCCN, pour la réalisation du projet d'acquisition et de protection de la propriété Hypertec Immobilier inc.

Adopté à l'unanimité.

1248168010  
80.01 (20.32)

---

**CM25 0119**

**Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) pour la propriété située aux 600, 610 et 620 rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée du lot 1 852 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 30 ans, soit à partir du 11 juin 2040 jusqu'au 10 juin 2070, dont la rente annuelle sera de 4 600 \$ / La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 2 150 000 \$ pour la période de la prolongation**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte de modification de l'emphytéose conclue entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) pour la propriété sise au 600, 610 et 620 rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée du lot 1 852 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 939 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 30 ans, soit à partir du 11 juin 2040 jusqu'au 10 juin 2070, dont la rente annuelle sera de 4 600 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 2 150 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et, que de l'avis du Service de la stratégie immobilière, la Coopérative d'habitation du Troisième Type (Montréal) ait obtenu une confirmation de financement satisfaisante;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246462005  
80.01 (20.33)

---

À 16 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CM25 0120**

### **Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé**

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'Annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au présent dossier décisionnel, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe A;

- 4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

-----  
ANNEXE A  
LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

-----  
La liste des règlements modifiés se trouve à l'Annexe A de la résolution jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567038  
80.01 (30.01)

-----  
**CM25 0121**

**Proposer au conseil municipal d'accepter le changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin, situés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin qu'ils fassent partie officiellement du parc-nature du Bois-de-Saraguay**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de proposer au conseil municipal d'accepter le changement d'affectation des parcs locaux Gouin-Le Mesurier, du Beau-Bois et Martin, situés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin qu'ils fassent partie officiellement du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Adopté à l'unanimité.

1240683002  
80.01 (30.02)

-----  
**CM25 0122**

**Adopter l'avis de l'agglomération de Montréal qui sera transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal relativement au second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé en application de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter l'avis de l'agglomération de Montréal joint au présent dossier décisionnel relativement au second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 30 septembre 2024 (résolution CC24-048);
- 2- de transmettre cet avis à la CMM d'ici le 28 février 2025, en application de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1247154002  
80.01 (30.03)

---

#### **CM25 0123**

##### **Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (Affectations - Densité - PPRLPI) » du Règlement RCG 14-029-6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1253422001  
80.01 (30.04)

---

#### **CM25 0124**

##### **Adopter le document d'accompagnement du Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 novembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement nommé « Tableau indicatif des modifications (PRMHH) » du Règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

1253422002  
80.01 (30.05)

---

À 16 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM25 0125

**Approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier inc. cède à la Ville de Montréal (Ville) tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à la Ville une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte, pour tout volet qui relève de sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

1259880001  
80.01 (30.06)

---

#### CM25 0126

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire du MAMH, de manière à réaliser certains travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de manière à réaliser certains travaux liés à la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1257154001  
80.01 (30.07)

---

## CM25 0127

### **Approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

#### **Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Consultation publique sur la politique de développement culturel

#### **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Exode urbain et ses politiques publiques – (Motion CM22 0136) (Séance de travail)

#### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Étude publique - Bilan du Plan climat 2020-2030 de la Ville - Faits saillants
- Étude publique - Bilan - Plan directeur de gestion des matières résiduelles – (emphasis sur le bilan de la réglementation sur la distribution des articles publicitaires et le bilan de la réglementation relative aux articles à usage unique)

#### **Commission sur l'examen des contrats**

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

#### **Commission sur les finances et l'administration**

- Consultation prébudgétaire 2026
- Sources de financement du transport collectif spécifique aux municipalités (Séance de travail)
- Rapport 2024 Vérificatrice générale (Séance de travail)

#### **Commission sur l'inspecteur général**

- En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale

#### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Présentation du rapport de recherche de la Table de groupes de femmes de Montréal sur la mobilité des femmes en situation de handicap (Séance de travail)
- Présentation du Service des infrastructures du réseau routier sur la planification des chantiers (Séance de travail)
- Présentation sur les opérations de déneigement et sur la Politique de déneigement par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (Séance de travail)

## Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

*La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma*

### Commission de la sécurité publique

- Assemblée publique - Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal 2025-2034
- Assemblée publique - Politique sur les interpellations policières révisée du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport annuel 2024 du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport des activités 2024 du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal en matière de sécurité civile.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1259902001  
80.01 (30.08)

---

À 16 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) à 80.01 (45.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM25 0128

**Approuver le Règlement R-220 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 39 743 345 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Bus (PREP-TB) » pour un terme de cinq ans**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-220 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 39 743 345 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Bus (PREP-TB) » pour un terme de cinq ans, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

1245491004  
80.01 (45.01)

---

**CM25 0129**

**Approuver le Règlement R-223 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 62 530 793 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Métro - phase 2 (PREP-TM2) » pour un terme de cinq ans**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-223 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 62 530 793 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et d'entretien périodique - Technologies Métro - phase 2 (PREP-TM2) », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

1245491005  
80.01 (45.02)

---

**CM25 0130**

**Approuver le Règlement R-224 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 696 236 \$ pour financer le programme d'entretien périodique et d'adaptation OPUS - Phase 3 (PEPA3 OPUS) / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2025-2034**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-224 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 696 236 \$ pour financer le programme d'entretien périodique et d'adaptation OPUS - Phase 3 (PEPA3 OPUS), le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2025-2034.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1245491006  
80.01 (45.03)

---

**CM25 0131**

**Nomination à la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 février 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation au conseil municipal soit :

de nommer Mme Catherine Boucher à titre de membre représentante des clients du transport collectif (membre âgé de moins de 35 ans) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, pour une durée de quatre ans, en remplacement de Mme Claudia Lacroix Perron.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

---

**20 – Affaires contractuelles**

À 16 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

---

À 16 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 0132**

**Autoriser la cession des droits et obligations de l'entente-cadre découlant de l'appel d'offres 20-18373 (CM20 1138) de la firme Produits Re-Plast inc. à la firme Re-Plast Eco inc. pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé pour la confection de mobilier urbain**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE24 0092;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations de l'entente-cadre découlant de l'appel d'offres 20-18373 (CM20 1138) de Produits Re-Plast inc. à Re-Plast Eco inc. pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247567046

---

**CM25 0133**

**Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 7 184 766,24 \$, taxes incluses (contrat : 6 435 079,47 \$ + contingences : 643 507,95 \$ + incidences : 106 178,82 \$) - Appel d'offres public 519201 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 435 079,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519201;
- 2- d'autoriser une dépense de 643 507,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 178,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Clean Water Works inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247231064

**CM25 0134**

**Accorder un contrat à Groupe ABS inc. pour les services professionnels de caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 889 800,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2327 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 18 mois, le contrat de services professionnels pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 889 800,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2327;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Groupe ABS inc. à cet effet;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement du Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention de services pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1240649015

---

#### **CM25 0135**

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Civitas inc. pour des services professionnels de surveillance de travaux pour une période de 36 mois pour la somme maximale de 1 628 046 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2328 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0095;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 1 628 046 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2328;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Civitas inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Civitas inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1240649016

---

#### **CM25 0136**

**Accorder un soutien financier de 700 000 \$ à Jeunesse au soleil pour la réalisation du projet « Soutien au déploiement de l'offre de services auprès des personnes en situation de pauvreté » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2025 par sa résolution CE25 0100;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 700 000 \$ à Jeunesse au soleil, soit en deux versements égaux de 350 000 \$ pour les années 2025 et 2026, pour soutenir le déploiement de son offre de services auprès des personnes en situation de pauvreté, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1249666003

---

À 16 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0137**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville vend aux sociétés Le Complexe 9350 S.E.C. et Le Marché PIE-IX S.E.C., à des fins d'assemblage pour l'aménagement d'un stationnement, un terrain constitué d'une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et d'une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736), situé à l'extrémité sud du boulevard des Grandes-Prairies, au sud du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale d'environ 2 145,8 mètres carrés, pour un montant de 871 795 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et d'une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0151;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville vend aux sociétés Le Complexe 9350 S.E.C. et Le Marché PIE-IX S.E.C., à des fins d'assemblage pour l'aménagement d'un stationnement, un terrain constitué d'une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et d'une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736), situé à l'extrémité sud du boulevard des Grandes-Prairies, au sud du boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale d'environ 2 145,8 mètres carrés, pour un montant de 871 795 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736);

- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots, créés et publiés au registre foncier du cadastre du Québec, visés par l'acte de vente sont conformes à la promesse d'achat;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet que l'organisme à but non lucratif Proanima Montréal a acquis l'immeuble situé au 9350 boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 6- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1248290011

---

### CM25 0138

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0147;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248126005

---

### CM25 0139

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique pour la construction et l'entretien du passage à niveau De L'Épée, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0140;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relatif à la construction et à l'entretien du passage à niveau De L'Épée dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1247596002

---

**CM25 0140**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal ainsi que de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 11 184 183,24 \$, taxes incluses (contrat : 9 873 000 \$ + contingences : 987 300 \$ + incidences : 323 883,24 \$) - Appel d'offres public 519601 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0134;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 873 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519601;
- 2- d'autoriser une dépense de 987 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 323 883,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247231069

---

**CM25 0141**

**Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie - Dépense totale de 327 780 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 415 558 \$ équivalent aux recettes estimées des camps de jour**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0122;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 327 780 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce contrat;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 415 588 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation des camps de jour Espace pour la vie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1249456002

---

À 16 h 39,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0142**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 9 888 470,68 \$, taxes incluses (contrat : 8 783 707,23 \$ + contingences : 878 370,72 \$ + incidences : 226 392,73 \$) - Appel d'offres public 519502 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0135;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de voirie dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 783 707,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519502;
- 2- d'autoriser une dépense de 878 370,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 226 392,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1247231076

---

**CM25 0143**

**Accorder un soutien financier de 3 464 250 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 17 février au 31 décembre 2025, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0158;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 464 250 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 17 février au 31 décembre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1245756001

---

**CM25 0144**

**Conclure une entente-cadre avec CGI Environnement inc. pour des travaux de réparation de conduites d'égouts de la Ville de Montréal pour une durée de deux années - Dépense totale de 530 050 \$, taxes incluses (contrat : 501 000 \$ + contingences : 25 050 \$ + incidences : 4 000 \$) - Appel d'offres public DRE-P24039-C (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0137;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de durée de deux ans par laquelle CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à exécuter les travaux de réparation d'égouts de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 501 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24039-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 050 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1248023001

---

**CM25 0145**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 10 924 344,37 \$, taxes incluses (contrat : 9 736 492,31 \$ + contingences : 973 649,23 \$ + incidences : 214 202,83 \$) - Appel d'offres public 519501 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0138;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 736 492,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519501;
- 2- d'autoriser une dépense de 973 649,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 214 202,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1247231077

---

**CM25 0146**

**Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de réaménagement de la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque et l'aménagement du Réseau express vélo sur l'avenue Viger entre la rue Berri et la rue De Bullion aux abords du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot I) - Dépense totale de 17 685 317,96 \$, taxes incluses (contrat : 14 245 362,99 \$ + contingences : 1 625 372,33 \$ + incidences : 1 814 582,64 \$) - Appel d'offres public 509502 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0139;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, et l'aménagement du REV sur l'avenue Viger entre la rue Berri et la rue De Bullion aux abords du CHUM (lot I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 245 362,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509502;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 625 372,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 814 582,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer une dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 59, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour une courte pause.

À 17 h 01, le conseil reprend ses travaux.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Christine Black  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Mary Deros  
M. Laurent Desbois  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Doug Hurley  
M. Benoit Langevin  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Serge Sasseville

20.15 1247231066

---

À 17 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0147**

**Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe composée des firmes Les Architectes FABG inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., pour la fourniture de services d'architecture et d'ingénierie pour la réalisation du projet de rénovation du Théâtre Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 646 922,60 \$, taxes incluses (contrat : 1 317 538,08 \$ + contingences : 197 630,71 \$ + incidences : 131 753,81 \$) - Appel d'offres public 24-20736 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'équipe composée des firmes Les Architectes FABG inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 317 538,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20736;
- 2- d'autoriser une dépense de 197 630,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 131 753,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Les Architectes FABG inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1248750001

---

#### **CM25 0148**

**Accorder un contrat à Les Équipements Twin Laval inc., pour la fourniture et l'installation de bennes diverses sur camions de classe huit fournis par le Service du matériel roulant et des ateliers - Dépense totale de 3 571 215,48 \$, taxes incluses (contrat : 2 976 012,90 \$ + contingences : 595 202,58 \$) - Appel d'offres public 24-20689 - (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0123;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les Équipements Twin Laval inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de bennes diverses sur camions de classe huit fournis par le Service du matériel roulant et des ateliers, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 976 012,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20689;
- 2- d'autoriser une dépense de 595 202,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Équipements Twin Laval inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1247567047

---

#### **CM25 0149**

**Approuver le projet de première convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Meubles d'autrefois M.B., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, le local 250, d'une superficie d'environ 150 mètres carrés (1 620 pieds carrés) situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 265 814,40 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0154;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Meubles d'autrefois M.B., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, le local 250, situé dans l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 1 620 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 265 814,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1256025001

---

#### **CM25 0150**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion IMOG inc., pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, un terrain et des locaux situés au 435, rue Port-Royal Ouest d'une superficie d'environ 7 723,50 mètres carrés, à des fins d'une cour de services, pour un loyer total de 1 935 282,46 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0156;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion IMOG inc., pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, un terrain et des locaux situés au 435, rue Port-Royal Ouest, d'une superficie d'environ de 83 135 pieds carrés, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 1 935 282,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1245372008

---

#### **CM25 0151**

**Approuver le projet de troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le local 400 au quatrième étage de l'immeuble situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 228,68 mètres carrés (2 461,50 pieds carrés), à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 56 215,68 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0155;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des locaux situés au quatrième étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est, d'une superficie de 2 461,50 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 56 215,68 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1246025011

---

À 17 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0152**

**Conclure une entente-cadre avec Énergère inc., pour la fourniture et la livraison d'équipements du système intelligent GE pour l'éclairage public, pour une période de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 225 849,43 \$, taxes incluses (entente : 1 935 521,24 \$ + variation des quantités : 290 328,19 \$) - Appel d'offres public 24-20748 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0124;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle la firme Énergère inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements du système intelligent GE pour l'éclairage public, pour une somme maximale de 1 935 521,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20748;
- 2- d'autoriser une dépense de 290 328,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger le contrat pour un maximum de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de la firme Énergère inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1257231007

---

**CM25 0153**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Louis Bouvier, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Dramaturgie d'une intersection » qui sera intégrée au projet de verdissement et de réaménagement des infrastructures routières sur le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 285 138 \$, taxes incluses (contrat : 242 597,25 \$ + contingences : 22 995 \$ + incidences : 19 545,75 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2024 par sa résolution CE25 0127;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Louis Bouvier, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dramaturgie d'une intersection » pour une somme maximale de 242 597,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 545,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Louis Bouvier à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1257641001

---

**CM25 0154**

**Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour la location de camions avec opérateurs dans le site de gestion des sols excavés du Parc d'Entreprise de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN) et de diverses matières en vrac dans différents arrondissements, pour une durée d'une année - Dépense totale de 1 341 052,67 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0129;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour la location de camions avec opérateurs dans le site de gestion des sols excavés du parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN), et de diverses matières en vrac dans les arrondissements, d'une durée d'une année, pour un montant maximal de 1 341 052,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1259445001

---

**CM25 0155**

**Accorder un soutien financier totalisant 2 625 000 \$ et un soutien technique estimé à 2 218 952 \$ au Festival Igloo et au Festival Montréal en Lumière pour 2025-2026-2027 dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs 2025 / Accorder un soutien additionnel totalisant 850 000 \$ au Festival TransAmérique et à la Fondation Québec Cinéma / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0160;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 625 000 \$ et un soutien technique estimé à 2 218 952 \$, aux organismes ci-après désignés pour les années 2025-2026-2027, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival	Soutien financier total recommandé dans ce dossier
Festival Igloo	Igloofest	300 000 \$
Festival Montréal en Lumière	Festival Montréal en Lumière (MEL)	2 325 000 \$

- 2- d'accorder un soutien financier additionnel de 535 000 \$, soit 45 000 \$ en 2025, 45 000\$ en 2026 et 445 000 \$ en 2027 au Festival TransAmériques, dans le cadre du Festival TransAmériques (FTA) (CM24 0300), majorant ainsi le soutien financier total de 1 200 000 \$ à 1 735 000 \$ et prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027;
- 3- d'accorder un soutien financier additionnel de 315 000 \$, soit 5 000 \$ en 2025, 155 000 \$ en 2026 et 155 000 \$ en 2027 à la Fondation Québec Cinéma, dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma (CM23 0162), majorant ainsi le soutien financier total de 450 000 \$ à 765 000 \$ et prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027;
- 4- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Craig Sauvé

20.24 1256370001

**CM25 0156**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Frédéric Laforge, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Tous les corps ont quelque chose à dire » qui sera intégrée au Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 530 034,75 \$, taxes incluses (contrat : 512 788,50 \$ + incidences : 17 246,25 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0128;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Frédéric Laforge, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Tous les corps ont quelque chose à dire » pour une somme maximale de 512 788,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Frédéric Laforge, à cet effet
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1240552004

---

À 17 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des points 20.26 à 20.30.

---

À 17 h 18, la présidente du conseil suspend l'étude des points 20.26 à 20.30, puis le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.01 comme convenu en début d'assemblée.

---

## **CM25 0157**

### **Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes**

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes, qui se tient chaque année le 8 mars, a pour thème, en 2025, « Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation »;

Attendu qu'ONU Femmes explique que le thème retenu pour la Journée internationale des droits des femmes de 2025 appelle à des actions qui peuvent encourager les chances, le pouvoir et l'égalité des droits pour toutes les femmes, augurer d'un avenir aux couleurs féministes où personne ne sera laissé de côté et où l'autonomisation de la prochaine génération est au cœur de cette vision de changement durable;

Attendu que l'année 2025 sera décisive dans la quête de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le monde, car elle marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le cadre le plus progressiste et le plus largement approuvé au niveau international en faveur des droits des femmes et des filles;

Attendu que selon ONU Femmes, l'année dernière, 612 millions de femmes et de filles ont vécu la réalité brutale des conflits armés, soit une augmentation inquiétante de 50 % en seulement une décennie;

Attendu que selon ONU Femmes, les crises enchevêtrées, notamment les crises économiques, les conflits et les changements climatiques, intensifient la violence basée sur le genre, avec les femmes marginalisées qui sont confrontées à des formes disproportionnées et multiples de discriminations;

Attendu que selon Statistique Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté, à être monoparentales et à gagner un salaire inférieur, malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés LGBTQIA2S+ sont plus susceptibles de subir des discriminations systémiques;

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes est une occasion importante pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser le renforcement du pouvoir d'agir des femmes et des filles;

Attendu que pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles sont censées représenter;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), qui est l'approche reconnue internationalement pour prévenir et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur l'appui du Conseil des Montréalaises et de nombreux partenaires communautaires et de la société civile pour faire avancer les droits des femmes et améliorer leurs conditions de vie dans la métropole;

Attendu que la Table des groupes de femmes de Montréal, soutenue par la Ville de Montréal, permet la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que le réseau PME MTL, soutenu par la Ville de Montréal, offre de l'accompagnement aux femmes entrepreneures pour soutenir le développement de leurs entreprises et qu'il collabore avec un vaste réseau de gens d'affaires, dont l'École des entrepreneurs du Québec, le Réseau des Femmes d'affaires du Québec (RFAQ) et le programme Fondatrices, afin de les aider à atteindre leurs objectifs de croissance;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco  
M. François Limoges

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2025, et continue de lutter contre les inégalités grâce à ses différents programmes et politiques;
- 2- que l'administration montréalaise poursuive ses initiatives en matière de conciliation travail-famille au sein de la Ville ainsi que ses initiatives visant à favoriser la participation pleine et entière de toutes les femmes dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et d'assurer leur sécurité;
- 3- que la Ville de Montréal maintienne son soutien aux organismes communautaires dédiés aux femmes sur son territoire;
- 4- que la Ville de Montréal continue de soutenir la Table des groupes de femmes de Montréal, et ce, afin de poursuivre la réalisation d'initiatives structurantes visant la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes à Montréal;
- 5- que la Ville de Montréal continue de soutenir le réseau PME MTL afin, entre autres, d'aider les femmes entrepreneures à obtenir du succès en affaires;
- 6- que la Ville de Montréal continue d'appuyer des initiatives communautaires de prévention des violences fondées sur le genre et faisant la promotion des rapports égalitaires, et qu'elle accélère le déploiement de l'ADS+ au sein de l'appareil municipal pour créer une ville toujours plus égalitaire et plus inclusive.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

D'entrée de jeu, Mme Plante salue les invitées présentes dans la salle œuvrant au sein d'organismes montréalais, alliées au quotidien dans la défense des droits des femmes, de même que toutes celles qui suivent les travaux du conseil.

Ensuite, la mairesse de Montréal met l'emphase sur l'importance de la Journée internationale des droits des femmes, car elle sert non seulement à célébrer le progrès réalisé mais également, à mettre en lumière les dossiers sur lesquels il faut continuer le travail. Elle aborde les avancées concrétisées par la Ville de Montréal au cours des dernières années, notamment au conseil municipal où plus de la moitié des personnes élues sont des femmes et au comité exécutif où la parité est atteinte depuis l'arrivée au pouvoir de l'Administration actuelle. Mme Plante mentionne les programmes d'équité salariale au sein de la Ville de Montréal et elle cite l'exemple de PME Montréal qui a mis en place des parcours professionnels visant à soutenir les femmes entrepreneures; malgré cela, en s'appuyant sur des données de 2023, elle illustre une importante disparité de la moyenne salariale entre les femmes et les hommes, tant au Québec qu'au Canada.

Une autre problématique qu'elle ne peut passer sous silence est la violence envers les femmes; un taux alarmant de féminicides fut atteint à Montréal au courant de la dernière année. Sans la contribution de tous les organismes présents sur le terrain qui travaillent à aider les femmes à se sortir de situations précaires, de l'itinérance ou de milieux violents, Montréal ne serait pas la ville sécuritaire qu'elle est aujourd'hui.

En conclusion, Mme Valérie Plante nous sollicite à un engagement individuel et collectif sur ces enjeux, car tout le monde a droit à une rémunération équitable, à la sécurité et aux mêmes opportunités.

Par la suite, les conseillères Stephanie Valenzuela et Josefina Blanco prennent respectivement la parole.

Elles célèbrent à leur tour les avancées de la condition féminine, notamment grâce à l'implication indéfectible des défenseurs des droits des femmes, mais elles sont d'avis qu'il y a encore du travail à accomplir et que beaucoup d'inégalités subsistent aujourd'hui. Elles croient à la force de l'unité afin de poursuivre la lutte, particulièrement dans le climat social actuel où plusieurs droits acquis sont remis en question.

En terminant, Mme Blanco tient à souligner la contribution du Conseil des Montréalaises qui œuvre, entre autres, à nourrir la politique publique, plus précisément ce qui touche l'accès à des services inclusifs à toute la population.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 17 h 38, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 17 février 2025  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 17 février 2025 – 19h  
salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

*(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)*

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot (**par téléconférence**), M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile (**par téléconférence**), Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet (**par téléconférence**), Mme Vicki Grondin (**par téléconférence**), Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin (**par téléconférence**), Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier (**par téléconférence**), M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari (**par téléconférence**), M. Serge Sasseville (**par téléconférence**), M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Christine Black et Mme Sophie Mauzerolle

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 19 h 01, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

M. Nicolas Marcotte

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

---

Serait-il possible d'envisager davantage de portes palières dans le métro de Montréal? / Quelles sont les solutions à mettre de l'avant pour aider à prévenir le suicide dans le métro?

<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Robert Edgar</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante</p>	<p>Est-ce que la mairesse de Montréal va démissionner après la course à la chefferie de Projet Montréal? / Commentaires</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Francis Lapierre</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Laurence Lavigne Lalonde M. Éric Alan Caldwell</p>	<p>Est-ce que l'Administration va demander à la Direction de la santé publique une enquête socio-sanitaire sur la réfection de l'autoroute métropolitaine? / Est-ce que la Société de transport de Montréal (STM) va lancer des programmes de tandem métro-cargo/vélo-cargo dans le cadre de la réfection de cette autoroute?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Louise Gauvreau</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Projet immobilier de la Place Versailles : est-ce que le nombre d'étages sera limité et est-ce que l'intégration de ce projet sera harmonieuse dans le quartier? / Reformule sa question</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Simon Pierre Robillard</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Éric Alan Caldwell</p>	<p>Fin de l'entretien des minibus urbains par le Syndicat du transport de Montréal : est-ce que le comité exécutif et la STM ont fait des représentations auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'ARTM afin de reconsidérer cette décision? / Est-ce que la STM demeure maître d'œuvre?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Gabriela Corluka</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Despina Sourias</p>	<p>Aimerait savoir si les Habitations Ontario (2159, rue Cartier), appartenant à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), doivent répondre aux mêmes standards que ceux du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) de la Ville de Montréal / Est-ce que les règles d'inspection en matière de salubrité sont différentes pour les immeubles gérés par l'OMHM que celles pour les immeubles gérés par la Ville?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Alexandre Muller</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante</p>	<p>Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique : pourquoi ne pas tenir compte de la période de Noël comme période permise pour la location à court terme?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Jean-François Boivin</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Éric Alan Caldwell</p>	<p>Privatisation du service de minibus urbains : souhaite que la décision de la STM soit révoquée et que l'argent nécessaire soit investi afin de maintenir le service par le Syndicat du transport de Montréal / Commentaires</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Laurian Ionita</p> <p><i>Non répondue</i></p>	<p>Taxe carbone : commentaires sur l'augmentation des prix découlant de cette taxe / Commentaires</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Viktoriya Marshova</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Benoit Dorais</p>	<p>Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique : croit que ce règlement pénalisera les propriétaires plutôt que de s'attaquer à la crise du logement, demande des explications à cet effet / Questionne l'Administration sur les possibilités de pénaliser ceux qui enfreignent les règles</p>

<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Dominique Gagnon</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Éric Alan Caldwell Mme Valérie Plante</p>	<p>Souhaite la gratuité du transport collectif / Comment s'assurer que nul ne soit exclu du transport collectif en raison d'un manque de moyen financier?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Alain Guay</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Éric Alan Caldwell</p>	<p>Privatisation du service de minibus urbains : qu'est-ce que l'Administration va faire pour contrer cette privatisation? / Commentaires</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Rémi Desrochers</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Éric Alan Caldwell</p>	<p>Privatisation du service de minibus urbains : quelles sont les économies qui seront générées par cette privatisation? / Qu'est-ce qui sera fait pour contrer cette privatisation et qu'est-ce qui sera fait en matière de financement du transport collectif et du transport adapté?</p>
<p>14</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Abdellah Azzouz</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Josefina Blanco Mme Laurence Lavigne Lalonde</p>	<p>Souhaite du financement pour le Forum jeunesse Saint-Michel / Reformule sa question</p>
<p>À 20 h, la présidente du conseil fait la lecture de 15 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.</p>	
<p><i>Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.</i></p>	
<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Adriana Sonea</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Est ce que la ville de Montréal a prévu des mesures d'atténuation de bruit et poussière qui seront générés par ce projet et de demander au promoteur de diminuer la période de travaux ? OCPM a émis des recommandations en lien avec la durée des travaux et les risques engendrés par le bruit sur la santé des citoyens voisins du projet. Sinon, est ce que la ville mettra des exigences au promoteurs (ex: qu'il construise un mur anti bruit alentour du site de construction)? Le projet est prévu sur une période de 25 ans ce qui est extrêmement longue. Ça va toucher 3 générations qui ne pourront pas profiter paisiblement de leur cours. C'est documenté que le bruit a des conséquences néfastes sur la santé surtout si les personnes sont soumises au bruit pendant de longues périodes. Merci</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Minh Pham</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante</p>	<p>La pénurie de logements à Montréal est causée par les délais excessifs, les taxes élevées et le règlement 20/20/20, rendant la construction trop coûteuse. En 2020, il y avait 12 600 mises en chantier, mais depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2021, ce chiffre est tombé à moins de 4 000 en 2024. Interdire la location à court terme ne règlera rien. Beaucoup de ces logements, comme ceux de snowbirds, ne reviendront pas sur le marché locatif. Montréal manque 60 000 logements, et cette interdiction n'en libérerait qu'environ 1 000, soit une solution insignifiante.</p> <p>Ne serait-il pas plus efficace de réduire les délais, alléger les taxes et simplifier la réglementation pour encourager la construction, plutôt que de décourager les investisseurs et nuire à l'industrie touristique ?</p>

<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Marie Cloutier</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Marianne Giguère</p>	<p>Bonjour , j'aimerais savoir quelle est la limite de vitesse dans les rues résidentielles de mon arrondissement lorsqu'il n'y a pas de panneaux indicateurs. Merci</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Daniel Poulin</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante</p>	<p>Hier, passé par 2 fois de me faire tuer par des chauffards. Un pickup nous a qu'asi rentré dedans moi qui tentait de libérer la voie car il arrivait extrêmement trop rapidement, comme si il voulait me donner une leçon ou de quoi de même avec ses lumières LED. L'autre, une auto sport blanche, nous est passée à 130 kmh au moins entre l'auto près de moi sur la voie rapide et moi sur la voie du centre à 100 kmh.. y'a probablement passé à 3 pouces de mon véhicule.. on se seraient crus dans une course de Formule 1.. Mettez donc des radars aux endroits nécessaires au lieu d'en mettre partout ailleurs [REDACTED]! On voit que l'importance n'est pas de protéger le public mais de remplir les coffres de la ville de Montréal..... [REDACTED], trop de chauffards, trop de crimes, trop de nids de poule, trop de drogue. on boycotte le 15 nous ferons tout ce que nous pourrons côté touristique pour nuire à votre ville et envoyer nos clients et amis ailleurs.. avant que l'un d'eux se fasse tuer!</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Dominic Boudreau</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Nancy Blanchet</p>	<p>J'habite sur la 5<sup>e</sup> Avenue à ville LaSalle, et lors des déneigement, une remorque passe dans les rues et commence à faire crier son criard sans arrêt, débutant souvent avant 7h et cela continue durant plusieurs heures. Ce bruit irritable dérange énormément et nuit à la tranquillité et à la qualité de vie. Pourquoi est-ce que l'arrondissement n'utilise pas les petites affiches de non stationnement que l'on plante dans les bancs de neiges au lieu de déranger ses citoyens?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Kristen Brown</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Chantal Rossi</p>	<p>To whom it may concern. With growing cost of groceries I was wondering if the council would consider allowing residents with the suitable land space to have a few chickens for producing eggs.</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Jonathan Matte</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Peter McQueen</p>	<p>Lors du dernier conseil d'arrondissement, le 3 février, nous avons appris que le conseiller, Peter McQueen, et vos services étaient informés depuis novembre 2023 d'un grave problème de punaises de lit dans certains immeubles. Malgré la gravité de la situation et les risques sanitaires pour les résidents, aucune inspection urgente n'a été menée, laissant la crise s'aggraver. Pourtant, lors d'une des plus fortes tempêtes de neige de l'année, le 13 février, vous avez mobilisé des inspecteurs pour photographier les résidents et émettre des avis pour dépôts de neige sur le domaine public. Où est votre sens des priorités? Est-ce vraiment la meilleure façon d'utiliser les fonds publics? Pourquoi n'avez-vous pas déployé la même énergie et les mêmes ressources pour répondre à une crise de salubrité qui touche directement la qualité de vie des citoyens? C'est dommage que dans votre arrondissement, les citoyens doivent se manifester publiquement pour obtenir un changement ou une réponse.</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Elisabeth Greene</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol</p>	<p>Concernant les expansions industrialo-portuaires dans MHM, soit l'ajout de nouvelles routes (prolongements Assomption-Souigny), l'intensification des activités du port de Mtl (augmentation des heures d'opération, en plus de l'augmentation de la capacité de rendement au sein même de son terrain et dans les alentours) avec tous les impacts nocifs sur la santé que ces activité entraînent (et qui restent mal-évalués) quelle est la position de la mairie à ce sujet?</p>

*La question 9 n'a pas été lue*

<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Julie Antoine</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>Étant donné le manque flagrant d'acceptabilité sociale du projet de la place Versailles, tant en ce qui concerne la durée des travaux que la densité populationnelle visée, comment allez-vous vous assurer de suivre les recommandations des citoyen·nes impliqué·es, mais surtout impacté·es, si le projet est déjà prévu sans cette approche de conciliation et de remise en question ?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Yolande Boulard</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Pierre Lessard-Blais</p>	<p>En temps que personne de 75 ans dont la mobilité est de plus en plus réduite, comment comptez-vous vous assurer que je puisse continuer à fréquenter les commerces de la Place Versailles en me rendant en voiture et en pouvant stationner à proximité des portes d'entrée?</p> <p>Il serait désolant de restreindre l'accès aux commerces de la Place Versailles en réduisant de façon trop importante le nombre de places de stationnement et par le fait même discriminer les personnes à mobilité réduite.</p>
<p><i>La question 12 n'a pas été lue</i></p>	
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Alexandre Favre</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Est-ce possible de savoir quels sont les mesures présent pour limiter la pollution sonore lors des opérations de déneigement (sirenes stridentes lors de la nuit)</p>
<p>14</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Annette MacIntyre</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Robert Beaudry</p>	<p>En tant que présidente de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, j'aimerais savoir quels sont les projets de la ville pour aider les populations vulnérables en leur donnant accès à des toilettes sûres et propres. En France, les sanisettes offrent à chacun sécurité et dignité pour ce besoin fondamental. J'ai lu la PUM 2050, mais je ne vois pas de réponse à cette question. Je vous remercie de prendre en compte ma question.</p>
<p><i>La question 15 n'a pas été lue</i></p>	
<p>16</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Chantal Fortier</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Gracia Kasoki Katahwa</p>	<p>Rue Linton entre la rue Légaré et Côté -des-Neiges nécessite davantage de bacs à déchets et de bacs de recyclage. J'ai habité l'arrondissement NDG-Côtes-des-Neiges 18 ans et dû à la vente du duplex, sur la rue de la Peltrie où nous avons habité, nous avons été dans l'obligation de déménager.</p> <p>Pendant toutes ces années j'ai marché sur toutes les rues de mon quartier que j'ai adoré.</p> <p>J'avais toujours honte de la malpropreté de la rue Linton mentionné ci-haut.</p> <p>Plusieurs activités et fêtes amenaient aussi les touristes à suivre un guide afin de leur parler du côté historique de Cote-des-Neiges. Quelle honte de leur présenter un dépotoir! Donc ma question est la suivante. Pourquoi ne pas ajouter des bacs à déchets et des bacs de recyclage ? Il faudrait les imposer afin de redonner à la rue Linton la même image que jadis.</p> <p>Merci infiniment d'avoir pris le temps de lire mon histoire mais surtout, j'ose espérer que la situation se réglera.</p>
<p><i>La question 17 n'a pas été lue</i></p>	
<p>18</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Martin McNicoll</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Est ce possible de réduire le temps pour faire circuler les vélos sur Henri Bourassa de façon prioritaire (interdiction de tourner pour les voitures) dans les périodes de basse affluence? Par exemple, l'hiver et la nuit. Je suis résident de Ahuntsic sur de l'esplanade au nord de hb, et je n'ai pas encore vu une situation où le temp d'attente au feu est justifiée.</p>
<p><i>La question 19 n'a pas été lue</i></p>	

20

Question de :

Marie-Christine Voisard

Réponse de :

Mme Doug Hurley

Bonjour. Pourriez-vous me dire quand la rue Paiement à Ste-Geneviève sera réaménager afin que tous les étudiants du Cégep Gérald-Godin qui empruntent cette rue pour se rendre au Cegep, puisse y circuler en sécurité? En ce moment, il n'y a qu'un seul trottoir d'un seul bord (et non celui du Cegep) qui n'est malheureusement pas droit. Il est en pente, ce qui fait que les étudiants ne peuvent l'emprunter sous risque de glisser sur la neige ou glace qui le recouvre. De ce fait, tous les étudiants qui viennent du boul Pierrefonds, ainsi que ceux qui font l'aller-retour du Cegep aux modulaires qui ont été installés au Parc Robert-Sauvé, marchent dans la rue.

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

À 20 h 31, le conseil reprend l'étude des points 20.26 à 20.30.

**CM25 0158**

**Approuver un projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse, prêteur de 9399-8532 Québec inc.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0150;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire de la Ville de Montréal en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse, prêteur de 9399-8532 Québec inc.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1256462001

**CM25 0159**

**Accorder un contrat à la firme Les Entreprises de Construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement du passage à niveau De L'Épée - Dépense totale de 2 854 911,98 \$, taxes incluses (contrat : 815 406,75 \$ + contingences : 122 311,01 \$ + incidences : 1 917 194,22 \$) - Appel d'offres public 518701 (6 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Canadien Pacifique Kansas City, fournisseur unique, pour des travaux de construction et d'installation d'équipements spécialisés en signalisation ferroviaire - Dépense totale de 1 625 024,28 \$, taxes incluses (contrat : 1 413 064,59 \$ + contingences : 211 959,69 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du passage à niveau De L'Épée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 406,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 518701;
- 2- d'autoriser une dépense de 122 311,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 917 194,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Canadien Pacifique Kansas City, fournisseur unique, pour un montant maximal de 1 625 024,28 \$, taxes incluses (entente : 1 413 064,59 \$ + contingences : 211 959,69 \$) pour des travaux de construction et d'installation d'équipements spécialisés en signalisation ferroviaire;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises de Construction Ventec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1247231071

---

## CM25 0160

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.) pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le boulevard Gouin, de la rue Meunier au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 6 830 269,69 \$ (contrat : 5 249 723,43 \$ + contingences : 633 152,26 \$ + incidences : 947 394 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 504201 (8 soum.)**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le boulevard Gouin, de la rue Meunier au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 5 249 723,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504201;
- 3- d'autoriser une dépense de 633 152,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 947 394 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Mary Deros  
M. Laurent Desbois  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Doug Hurley  
M. Benoit Langevin  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Serge Sasseville

20.28 1247231067

---

#### **CM25 0161**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Anjalec Construction inc. pour réaliser les travaux de la phase 2C de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 35 499 685,59 \$, taxes incluses (contrat : 30 341 611,61 \$ + contingences : 4 551 241,74 \$ + incidences : 606 832,23 \$) - Appel d'offres public IMM-15812 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0188;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Anjalec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la phase 2C de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 341 611,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15812;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 551 241,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 606 832,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'Anjalec Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.29 1249460001

---

**CM25 0162**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues des arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie - Dépense totale de 6 097 690,51 \$, taxes incluses (contrat : 5 407 475,46 \$ + contingences : 540 747,55 \$ + incidences : 149 467,50 \$) - Appel d'offres public 519602 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0189;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchement d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Lachine, du Sud-Ouest, d'Outremont et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 407 475,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519602;
- 3- d'autoriser une dépense de 540 747,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 149 467,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.30 1247231078

---

**51 – Nomination / Désignation**

À 20 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

---

**CM25 0163**

**Nommer Gabrielle Fyfe pour un premier mandat de trois ans, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, de février 2025 à février 2028**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de nommer Gabrielle Fyfe, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en février 2028, en remplacement de Tydia Allouche.
- 2- de remercier Tydia Allouche pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1247181006

---

À 20 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM25 0164**

**Approuver un projet d'acte de servitude par lequel le Syndicat initial de la copropriété Odéa cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de passage public à une cour intérieure, d'une superficie de 638,9 mètres carrés, affectant une partie du lot 6 601 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Ottawa, entre la rue Prince et le boulevard Robert-Bourassa, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie monétaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat initial de la copropriété Odéa cède à la Ville de Montréal, sans contrepartie financière, une servitude réelle et perpétuelle de passage public à une cour intérieure, dont l'assiette correspond à une superficie au sol de 638,9 mètres carrés, affectant une partie du lot 6 601 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur la rue Ottawa, entre la rue Prince et le boulevard Robert-Bourassa, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions mentionnées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1244526001

---

#### **CM25 0165**

**Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue à Espace Végo inc., pour une durée additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium de Montréal, ayant une superficie totale de 446,5 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour un loyer total estimé à 1 302 503,11 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0203;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Espace Végo inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, deux espaces situés au Biodôme de Montréal et au Planétarium de Montréal, d'une superficie totale de 446,5 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour une recette totale estimée à 1 302 503,11 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1245323013

---

### CM25 0166

**Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Complexe sportif Saint-Jean-Vianney situé au 12640, boulevard Gouin Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 24 371 825,63 \$, taxes incluses (contrat : 19 976 906,25 \$ + contingences : 2 996 535,94 \$ + incidences : 1 398 383,44 \$) - Appel d'offres public IMM-15935 - (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la mise aux normes de l'aréna du Complexe sportif Saint-Jean-Vianney, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 976 906,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15935;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 996 535,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 398 383,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Norgéreq ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1248516005

---

### CM25 0167

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 231 756,59 \$, taxes et contingences incluses, afin d'ajuster les honoraires professionnels pour le projet de mise aux normes de l'aréna du Complexe sportif Saint-Jean-Vianney dans le cadre du contrat accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & Associés inc. (CM22 0947), majorant ainsi la dépense totale de 1 371 909,18 \$ à 2 603 665,77 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0192;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 034 244,72 \$, taxes incluses, afin d'ajuster les honoraires professionnels pour le projet de mise aux normes de l'aréna du Complexe Saint-Jean-Vianney, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & Associés inc. (CM22 0947), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 084 513,19 \$ à 2 118 757,91 \$;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 197 511,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1248516004

---

### CM25 0168

**Accorder des contrats à Services d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans divers arrondissements pour l'année 2025 avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 3 805 356,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20816 (2 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0185;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots, Services d'entretien Alphanet inc., les contrats pour les services de gestion de brigades de propreté dans 19 arrondissements pour l'année 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20816;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Lot 1 : Ville-Marie	1 109 301,80 \$
	Lot 2 : Le Plateau-Mont-Royal	724 242,47 \$
	Lot 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	885 788,10 \$
	Lot 4 : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	470 937,60 \$
	Lot 5 : Lachine, LaSalle, Saint-Laurent, Saint-Léonard, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Verdun et Outremont	615 086,36 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.35 1250005001

---

À 20 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM25 0169

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$, pour l'année 2025, à différents organismes, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0208;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$, pour l'année 2025, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients :

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN
Concert'Action Lachine	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
Montréal-Nord en Santé, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.36 1258804001

---

**CM25 0170**

**Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période additionnelle de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des locaux, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés, et des locaux, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, à des fins communautaires moyennant un loyer total de 3 771 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention représente une somme de 28 671,78 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0205;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période additionnelle de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés et des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 3 771 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1248682012

---

**CM25 0171**

**Accorder un contrat à Les Équipements C.M. inc., pour l'acquisition de camions combinés épureurs d'égouts - Dépense totale de 7 032 351,60 \$, taxes incluses (contrat : 6 393 046,91 \$ + contingences : 639 304,69 \$) - Appel d'offres public 24-20753 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Les Équipements C.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de camions combinés épureurs d'égouts, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 393 046,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20753;
- 2- d'autoriser une dépense de 639 304,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Équipements C.M. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1257567003

---

**CM25 0172**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un local situé au 335, place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 604 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière pour la durée dudit projet de bail est de 54 384 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0204;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un local situé au rez-de-chaussée du 335, place D'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 604 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1248042014

---

**CM25 0173**

**Autoriser une dépense additionnelle de 14 447,32 \$, taxes incluses, à titre d'ajustement en fonction de l'IPC, dans le cadre du contrat accordé à SODEM inc. pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin ainsi que ses terrains de soccer extérieurs, de même que les installations sportives du Cégep Marie-Victorin (CM20 1162), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 366 760,68 \$, à 8 381 208 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0211;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 447,32 \$, taxes incluses, à titre d'ajustement en fonction de l'IPC, pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin ainsi que ses terrains de soccer extérieurs, de même que les installations sportives du Cégep Marie-Victorin, dans le cadre du contrat accordé à SODEM inc. (CM20 1162), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 366 760,68 \$, à 8 381 208 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1245978006

---

**30 – Administration et finances**

À 21 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

---

À 21 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM25 0174

### Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'Annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au présent dossier décisionnel, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe A;
- 4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

---

## ANNEXE A LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

---

La liste des règlements modifiés se trouve à l'Annexe A de la résolution jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247567037

---

**CM25 0175**

**Autoriser le dépôt de deux demandes de contribution financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU 2023, volet Renouvellement de conduites, pour le Programme 18100**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0164;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

2- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1249569009

---

**CM25 0176**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 - Dépense de 465 068,55 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 pour une dépense de 465 068,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254784001

---

**CM25 0177**

**Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert jusqu'à 1 h, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars 2025 lors de l'événement Nuit Blanche**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0172;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert jusqu'à 1 h, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars 2025, lors de l'événement Nuit blanche à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1258994001

---

**CM25 0178**

**Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de la SAT Société des arts technologiques, du Vino Disco Bar, du MTélus, d'Espace ESC Itée, d'établissements commerciaux membres des Sociétés de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, du Quartier Latin, du Village et de la Plaza Saint-Hubert et du permis de réunion de l'organisme Organisation TURNT, dans le cadre des événements culturels qu'ils organisent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0173;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'organisme Espace ESC Itée, enregistré au numéro enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le dimanche 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;
- 2- d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;
- 3- d'autoriser l'organisme Vino Disco, enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;
- 4- d'autoriser l'organisme MTELUS, enregistré au numéro 3375080283, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;
- 5- d'autoriser 19 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du Village, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858 Ste-Catherine Est	1161111910	1673003
Le Bar S.T.O.C.K.	1171 Ste-Catherine Est	1160816048	1917871
Bar Renard / Motel Motel	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	3123353
1309 Terrasse Urbaine	1309 Ste-Catherine Est	1173242562	260729
District video lounge	1365 Ste-Catherine Est	1172397607	4568259
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	183558
Bar Discothèque Unity III	1171 Ste-Catherine Est	1167795195	1917541
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	203968
Notre-Boeuf-de-Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	2811909
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	333708
Le Saloon Bistro Bar	1333 Ste-Catherine Est	1177005817	927947
Chilanga Taqueria	1371 Ste-Catherine Est	1177530533	4494662
Rebel Brasserie Urbaine	1470 Ste-Catherine Est	1161097812	2492296
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	2492296
Restaurant Rosa Mexiano	1477 Ste-Catherine Est	1180191380	10049544
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	338897
Bar Rocky	1673 Ste-Catherine Est	1160529237	422774
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	369512
Bar Le Normandie	1295 Atateken	1172490089	337451

- 6- d'autoriser 21 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du Quartier Latin, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
3 Brasseurs	1658 rue Saint-Denis	1149785199	100015821-2
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	9892639
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Brasserie du Monde	1567 rue Saint-Denis	1179435046	100080580
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	9937954
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	9202201 (1 <sup>er</sup> étage) et 9339003 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	9438243
Le Bled Resto Lounge	2112 rue Saint-Denis	1168282987	100083899-1
Le Bon Vieux Temps	2051B rue Saint-Denis	1178710860	18311565
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Red Room	2037 Rue Saint-Denis	1179078515	10221556
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	100015821-2
Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Point Bar Lounge	1735 rue Saint-Denis	1174043092	282020
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

- 7- d'autoriser 18 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Bar Palazzo 9487-5473 Québec inc.	3435 St-Laurent	1178570843	10274449-1
Wip	3487 St-Laurent	1169762821	Permis de réunion
Zama	3709 St-Laurent	1175427187	10116798-1
Peopl	3604 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Rouge Bar	3604 St-Laurent	1146751129	6958882
Cache Montreal	3614 St-Laurent	1178436003	1065220
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	9321845
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1
Bar Champs	3956 St-Laurent	1176606045	100199836-4
Barbossa	3956A St-Laurent	1163301345	9958307
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Théâtre Mainline	3997 St-Laurent	1147576400	Permis de réunion
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	9638933
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
La Sala Rossa (Sotterenea)	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1

- 8- d'autoriser 15 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Le Système	7119 Saint Hubert	1176813765	10162776-2
Tenorios	6547 Saint Hubert	1175797563	10131235-2
Ausgang Plaza	6524 St-Hubert	1163591986	9941436
Ernest	6596 St-Hubert	1176303437	10121574-1
Chez Rhox inc.	6375 Saint-Hubert	1169597896	
Nestor	6289 St-Hubert	100036558-5	100036558-1
Juliette Plaza	6220 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Montréal Plaza	6230 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Tiki Bar	6388 Saint-Hubert	1172163058	100126201-3
Spaghetti Western	6390 Saint-Hubert	1178638681	10225748-1
Théâtre Plaza	6505 Saint-Hubert	1160960523	100100685-2
An Choi Plaza	6553 Saint-Hubert	1176997394	10200956-1
Marci	6600 Saint-Hubert	1178958485	10234542-1
Le Vestiaire	6634 Saint-Hubert	1168396035	100190298-2
La Cale	6839 Saint-Hubert	1173832974	10047308-7

- 9- d'autoriser l'organisme Organisation TURNT, enregistré au numéro 1176659762, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 9 mars 2025 dans le cadre de l'événement « Women of the Industry » qu'il organise au 6250, avenue du Parc;

- 10- d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 22 mars 2025 dans le cadre de l'événement organisé par OCTOV.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM25 0179

#### **Modifier divers règlements d'emprunt énumérés à l'annexe A, jointe au présent dossier décisionnel, afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé**

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu l'objet des règlements énumérés à l'Annexe A - Liste des règlements modifiés, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0222;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;
- 2- d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;
- 3- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe A;
- 4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

---

### **ANNEXE A**

#### **LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS**

---

La liste des règlements modifiés se trouve à l'Annexe A de la résolution jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1240649012

---

#### **CM25 0180**

**Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1259880001 / Fermer et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier inc. cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier inc. consent à la Ville une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte pour tout volet qui relève de sa compétence**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte final par lequel Bombardier cède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 1 498 376 et 4 432 394 et par lequel la Ville cède à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à la Ville une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 6 434 112, 1 707 049 et 6 434 113 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'égout pluvial et sanitaire, sur une partie des lots 6 434 113, 6 434 111 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération et sans soulte, pour tout volet qui relève de sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1259880001

---

#### **CM25 0181**

**Désigner des immeubles localisés dans le secteur « Pie-IX-Viau » sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de réserve foncière**

Attendu le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18-066);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0214;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de réserve foncière, pour une durée de dix ans, les immeubles suivants identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- 6 291 712
- 2 217 057
- 6 391 931
- 1 122 133
- 1 122 164
- 3 043 565
- 3 081 106
- 1 122 182
- 1 122 184
- 6 658 291
- 6 658 292
- 6 658 293
- 6 658 294
- 1 122 102

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1245950002

---

#### **CM25 0182**

##### **Approuver le Code d'éthique applicable aux commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le Code d'éthique applicable aux commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.09 1257010001

---

#### **CM25 0183**

##### **Adopter la politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0227;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1253074002

---

## **CM25 0184**

### **Approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil municipal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2025 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

#### **Commission de la présidence du conseil**

- Congé parental des élus-es – (motion CM24 0567) (Séance de travail)

#### **Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Consultation publique sur la politique de développement culturel
- Présentation de la Politique du loisir municipal (Séance de travail)

#### **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Exode urbain et ses politiques publiques – (Motion CM22 0136) (Séance de travail)

#### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Étude publique sur l'accessibilité universelle : bilan 2024 et mise à jour des actions prévues 2025
- Étude publique du bilan de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur

#### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Étude publique - Bilan du Plan climat 2020-2030 de la Ville - Faits saillants
- Étude publique - Bilan - Plan directeur de gestion des matières résiduelles – (emphasis sur le bilan de la réglementation sur la distribution des articles publicitaires et le bilan de la réglementation relative aux articles à usage unique)

#### **Commission sur l'examen des contrats**

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

#### **Commission sur les finances et l'administration**

- Consultation prébudgétaire 2026
- Sources de financement du transport collectif spécifique aux municipalités (Séance de travail)
- Rapport 2024 Vérificatrice générale (Séance de travail)

#### **Commission sur l'inspecteur général**

- En continu : Étude des rapports de l'inspectrice générale

#### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Présentation du rapport de recherche de la Table de groupes de femmes de Montréal sur la mobilité des femmes en situation de handicap (Séance de travail)
- Présentation du Service des infrastructures du réseau routier sur la planification des chantiers (Séance de travail)
- Présentation sur les opérations de déneigement et sur la Politique de déneigement par le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (Séance de travail).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1259902002

---

#### **41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

À 21 h 08, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

---

#### **CM25 0185**

**Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements (15-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247567037

---

#### **CM25 0186**

**Avis de motion et dépôt - Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1258798001

---

**CM25 0187**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1258399002

---

**CM25 0188**

**Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1247797005

---

**42 – Adoption de règlements**

À 21 h 09, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

---

À 21 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM25 0189**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 461 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux (23-003) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 039 000 \$ pour un emprunt total de 14 500 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 461 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux (23-003) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 039 000 \$ pour un emprunt total de 14 500 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0066;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 461 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux (23-003) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 039 000 \$ pour un emprunt total de 14 500 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0066;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 461 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux (23-003) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 039 000 \$ pour un emprunt total de 14 500 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1245258002

*Règlement 23-003-2*

---

**CM25 0190**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0067;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0067;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0078;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1249099016

---

*Règlement 02-002-46*

**CM25 0191**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères » à l'assemblée du conseil municipal du 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0068;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères » à l'assemblée du conseil municipal du 20 janvier 2025 par sa résolution CM25 0068;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0079;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.03 1249403002

---

*Règlement 25-006*

**43 – Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin**

À 21 h 17, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin ».

---

**CM25 0192**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'apporter des corrections techniques aux modalités de la cession à des fins de logement abordable d'un immeuble exempt de construction / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'apporter des corrections techniques aux modalités de la cession à des fins de logement abordable d'un immeuble exempt de construction, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'apporter des corrections techniques aux modalités de la cession à des fins de logement abordable d'un immeuble exempt de construction;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Mary Deros  
M. Laurent Desbois  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Doug Hurley  
M. Benoit Langevin  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos

43.01 1248053015

*Règlement P-20-041-14*

---

**44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d’urbanisme**

À 21 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d’urbanisme ».

---

**CM25 0193**

**Adoption d'une résolution intitulée « Résolution en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), visant à autoriser la construction d'un bâtiment de six étages comportant 178 logements sur le lot 2 166 166 du cadastre du Québec sur un terrain vacant situé au 7030, boulevard Saint-Michel »**

Vu l'adoption du projet de résolution par le conseil municipal à sa séance du 20 janvier 2025, par sa résolution CM25 0075;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 février 2025 au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de résolution;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2025 par sa résolution CE25 0230;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), la construction d'un bâtiment de six étages comportant 178 logements sur le lot 2 166 166 du cadastre du Québec (7030, boulevard Saint-Michel), circonscription foncière de Montréal, et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que le mode d'implantation prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C03-109, du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- que la hauteur maximale du bâtiment soit de 6 étages et 21 mètres
- qu'au plus 178 logements soient aménagés dans le bâtiment;
- qu'au moins 18 logements possèdent un minimum de trois chambres à coucher et une superficie minimale de 96 mètres carrés;
- qu'aucun logement ne soit aménagé sous le niveau du rez-de-chaussée;
- que l'implantation du bâtiment respecte un taux d'implantation d'au plus 50 % et une marge arrière minimale de 10 mètres;

- que la hauteur du bâtiment soit modulée en fonction de la proximité et de la hauteur des bâtiments voisins;
- que le volume de moindre hauteur soit revêtu d'un toit végétalisé;
- qu'aux fins de l'application de l'article 384 du Règlement 01-283, au moins 70 % de la superficie non bâtie du terrain fasse l'objet de verdissement;
- qu'au moins 35 arbres soient plantés et maintenus sur la propriété;
- qu'une seule voie d'accès pour véhicules soit aménagée sur la propriété;
- qu'au plus 50 unités de stationnement soient aménagées sur la propriété;
- qu'au moins 250 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
- qu'une étude sur les impacts éoliens de la construction projetée soit fournie avant l'émission du permis de construction;
- que la demande de permis soit évaluée par l'autorité compétente en vertu des objectifs et critères énumérés à l'annexe A;
- que le requérant s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour que le projet soit admissible à une exemption en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), soit qu'au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logement social ou de logement abordable, ou soit réalisée dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements;
- qu'à défaut d'obtenir une exemption en vertu de l'article 2 du Règlement 20-041, le projet doit faire l'objet d'une entente en vertu de ce règlement, prévoyant notamment une contribution au volet abordable répondant aux exigences d'une zone abordable 2;
- que la construction du bâtiment et la réalisation des aménagements paysagers conformément aux plans approuvés pour permis fassent l'objet d'une garantie financière de 139 875 \$;
- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux de construction ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

## ANNEXE A

---

Adopté à l'unanimité.

44.01 1246996017

---

## 46 – Toponymie et voies publiques

À 21 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Toponymie et voies publiques ».

---

### CM25 0194

#### Nommer la place des Hospitalières dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2025 par sa résolution CE25 0178;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer « place des Hospitalières » la nouvelle place publique située dans l'emprise de la rue Jeanne-Mance à l'intersection de l'avenue des Pins Ouest, sur une partie du lot numéro 2 162 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme illustrée sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1259026001

---

**CM25 0195****Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer M. Sylvain Ouellet à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Jérôme Normand.

Adopté à l'unanimité.

51.02

---

**65 – Motion des conseillers**

À 21 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

---

**CM25 0196****Motion non partisane réitérant la nécessité de construire un mode de transport structurant dans le Grand Sud-Ouest reliant le centre-ville de Montréal aux arrondissements de LaSalle, Lachine et à la Ville de Dorval**

Considérant que les arrondissements du Grand Sud-Ouest, notamment LaSalle et Lachine, sont enclavés par des barrières physiques et naturelles qui engendrent d'importantes problématiques de circulation;

Considérant la nécessité d'établir un lien de transport structurant vers l'Ouest de l'île de Montréal, notamment vers l'arrondissement de LaSalle, de Lachine et la Ville de Dorval;

Considérant que tout en renforçant les réseaux de transport métropolitains, un transport structurant améliorerait significativement les connexions et les liaisons inter-arrondissements, notamment entre LaSalle, Lachine, la Ville de Dorval et le centre-ville de Montréal;

Considérant que l'enclavement de LaSalle contribue à une augmentation de l'utilisation de l'automobile, exacerbant la congestion routière, les émissions de gaz à effet de serre et les problèmes de stationnement;

Considérant que la congestion routière dans la grande région de Montréal a coûté 6,13 milliards de dollars aux automobilistes en 2023, selon les calculs de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soulignant l'urgence d'investir dans des infrastructures de transport collectif pour réduire cette pression économique et environnementale;

Considérant que les besoins de mobilité dans le Grand Sud-Ouest de Montréal – un vaste secteur dont LaSalle constitue le centre géographique - sont documentés et reconnus, notamment dans le rapport de consultation déposé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) en 2024;

Considérant que la réalisation d'un projet de transport structurant améliorerait l'accessibilité des résident(e)s à des services essentiels, tels que la santé, l'éducation et les loisirs, notamment vers des lieux comme l'hôpital de LaSalle, le Cégep André-Laurendeau, la bibliothèque L'Octogone et le centre-ville de Montréal;

Considérant que la région du Grand Sud-Ouest compte une population d'environ 280 000 habitants, soit 13 % de la population totale de Montréal (2023), et que sa population connaît une croissance soutenue, avec une augmentation importante prévue d'ici 2035;

Considérant que l'arrondissement de LaSalle compte plus de 90 000 habitant(e)s, soit 5 % de la population totale de Montréal, et que sa population a connu une croissance soutenue au cours des dernières années (+11 %), avec une augmentation prévue de 20 000 habitant(e)s d'ici 2035 (+22 %);

Considérant que l'arrondissement de LaSalle abrite plus de 25 000 emplois puisqu'il est l'un des principaux pôles commerciaux de l'île de Montréal et qu'il constitue également un secteur industriel majeur;

Considérant que l'arrondissement de Lachine concentre une importante activité industrielle, comme la moitié de sa superficie y est consacrée, et qu'on y retrouve près de 12 000 petites et grandes entreprises, faisant de Lachine un pôle d'emploi significatif;

Considérant que le développement du projet Canal de Lachine 4.0 accentuera la nécessité d'un transport collectif structurant pour répondre à la demande croissante en mobilité;

Considérant que la mise en place d'un réseau structurant de transport est essentielle pour soutenir l'essor économique et industriel du Grand Sud-Ouest en facilitant les déplacements des travailleurs;

Considérant que le rapport de consultation publique de l'ARTM dans le cadre du projet du Grand Sud-Ouest indique que la population de LaSalle exprime une attente claire pour l'implantation d'un mode de transport lourd sur le territoire et qu'elle y est fortement favorable;

Considérant que le 15 janvier 2024, l'ARTM a rendu publics six scénarios de tracés et trois modes de transport collectif - le système rapide par bus (SRB), le tramway et le prolongement de la ligne verte du métro -, et que la consultation publique a révélé que l'option la plus favorisée par la population est le prolongement de la ligne verte;

Considérant que la potentielle suppression de la ligne de train de banlieue Candiac et son remplacement par des autobus priverait les résidents de LaSalle et de Lachine d'une option essentielle de transport collectif, alors même que la population réclame depuis de nombreuses années un renforcement des services de transport collectif lourd;

Considérant que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est actuellement en train de compléter le dossier d'opportunité pour un projet de transport collectif structurant, ce qui constitue une étape clé dans l'avancement de solutions de mobilité durable pour l'Ouest de l'île de Montréal, incluant les arrondissements de LaSalle, Lachine et la Ville de Dorval;

Considérant que malgré le contexte métropolitain de planification du transport collectif, l'urgence climatique et la transition écologique imposent d'augmenter de manière substantielle l'offre de service de transport collectif sous toutes ses formes, dans une optique de carboneutralité;

Considérant que selon l'Avis de l'agglomération de Montréal sur le projet de PMAD révisé de la CMM, la Ville de Montréal est résolument engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour devenir carboneutre d'ici 2050, incluant la cible intermédiaire de 2030, soit une réduction de 55 % des émissions de la collectivité par rapport à 1990;

Considérant qu'un projet de transport public structurant, dans une perspective décennale, peut :

- Renforcer et densifier le tissu urbain;
- Modifier les habitudes de déplacement des citoyens;
- Créer des milieux de vie mixtes et attractifs;
- Accroître l'offre de logements, notamment de logements abordables et durables;
- Stimuler l'investissement privé et l'économie locale;
- Répondre aux besoins croissants de mobilité tout en réduisant les émissions;

Considérant que la CMM, dans le projet de PMAD, émet des cibles visant à hausser la part des modes actifs et collectifs à 37 % d'ici 2033 et à 50 % d'ici 2050 et que ces cibles seront assurément difficiles à atteindre sans investissements majeurs en transport collectif;

Considérant que le transport collectif permet de réduire les inégalités d'accès aux services et aux emplois, en particulier pour les ménages à faible revenu;

Considérant que depuis de nombreuses années, l'arrondissement de LaSalle et sa population ont constamment exprimé un fort désir pour l'implantation d'un transport collectif structurant lourd, notamment un prolongement du métro;

Il est proposé par Mme Nancy Blanchet

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réitère la nécessité de construire rapidement un mode de transport structurant dans le Grand Sud-Ouest reliant le centre-ville de Montréal aux arrondissements de LaSalle, Lachine et la Ville de Dorval;
- 2- que la Ville de Montréal presse l'ARTM de présenter le dossier d'opportunité, incluant le scénario recommandé, au printemps 2025, selon l'échéancier présenté, sans retard ou prolongation;

- 3- que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'étudier le dossier d'opportunité avec célérité, de prendre les dispositions nécessaires afin d'accueillir, analyser et mettre en œuvre les recommandations de l'ARTM concernant la réalisation d'un projet structurant dans le Grand Sud-Ouest et d'inscrire le plus rapidement possible le projet dans la catégorie « Projets en planification » dans le Plan québécois des infrastructures (PQI);
- 4- que des copies de cette motion soient transmises aux institutions pouvant influencer la réalisation rapide de ce projet soit : à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au député provincial de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys, au député provincial de la circonscription de Marquette, au député fédéral de la circonscription de LaSalle-Émard-Verdun, à la députée fédérale de Dorval-Lachine-LaSalle, ainsi qu'au conseil d'agglomération.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Nancy Blanchet.

Mme Blanchet débute sa présentation en insistant sur la nécessité de ce mode de transport et souligne la mobilisation de plusieurs institutions et des membres du conseil de toutes allégeances qui soutiennent cette démarche. Décrivant l'enclave du Grand Sud-Ouest avec peu d'alternatives au voiturage en solo, elle dresse un résumé des répercussions économiques, sociales et environnementales qui en découlent. En terminant, elle presse les instances d'accélérer la mise en œuvre de ce projet porteur et structurant pour la société qui, ultimement, améliorera le bien-être et l'avenir d'une population qui ne cesse de croître.

Le conseiller Richard Deschamps enchaîne et relate ses nombreuses actions favorisant le développement d'un mode de transport lourd pour le secteur du Grand Sud-Ouest, et ce, depuis plusieurs années. Il espère que l'analyse et l'expertise de l'ARTM à venir prochainement iront dans le sens des besoins grandissants de la population en matière de transport collectif.

À 21 h 30,

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le chef de l'Opposition officielle, M. Aref Salem, prend la parole et confirme le soutien de sa formation politique à cette motion. Il souhaite que le message transmis au gouvernement du Québec soit sans équivoque et unanime afin de faire avancer rapidement le développement de projets de transport en commun dans la métropole.

Par la suite, le conseiller Craig Sauvé abonde dans le même sens que les membres du conseil précédemment. Et, à leur tour, les représentantes de l'Administration, les conseillères Maja Vodanovic et Marianne Giguère, font état également des besoins présents et futurs en matière de mobilité, tout en assurant leur appui à cette motion.

En conclusion, la présidente du conseil donne à nouveau la parole à la conseillère Nancy Blanchet qui exerce son droit de réplique puis, elle remercie toutes les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

65.01

---

À 21 h 43, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal le 17 mars 2025, à 13 h.

---

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE